

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 6 avril 2022

Convocation du 29 mars 2022

Début de séance à : 20h00

Présents : M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme BONNES, Mme LAFON, Mme MARTINEZ, Mme PUERTAS, Mme ROQUINARC'H, Mme SIMON, M. D'ALMEIDA, M. FABRE, M. JOUAN, M. SCHAEFFNER.

Procurations : M. CROS donne pouvoir à M. LIONNET, Mme CANDOSIN donne pouvoir à Mme ROQUINARC'H, M. SAIDI donne pouvoir à Mme PUERTAS.

Absents : M. HERNANDEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme ZLOTKOWSKI

Ordre du jour :

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/03/2022,*
- *Compte de gestion 2021,*
- *Compte administratif 2021,*
- *Affectation du résultat,*
- *Budget primitif 2022,*
- *Taxes locales 2022,*
- *Subventions aux associations et au CCAS,*
- *Questions diverses.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

17/2022 : Compte de gestion 2021

M. SCHAEFFNER Gilbert, Conseiller municipal, doyen de séance, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	859 574,34	1 112 417,64	1 971 991,98
Titres de recette émis (b)	681 861,92	1 101 086,03	1 782 947,95
Réductions de titres (c)		18 439,30	18 439,30
Recettes nettes (d = b - c)	681 861,92	1 082 646,73	1 764 508,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	859 574,34	1 112 417,64	1 971 991,98
Mandats émis (f)	391 999,97	938 079,34	1 330 079,31
Annulations de mandats (g)	63 038,95	7 313,00	70 351,95
Depenses nettes (h = f - g)	328 961,02	930 766,34	1 259 727,36
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	352 900,90	151 880,39	504 781,29
(h - d) Déficit			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. SCHAEFFNER Gilbert, soumet au vote le compte de gestion 2021, M. le Maire étant sorti de la salle des débats.

Le compte de gestion est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

18/2022 : Compte administratif 2021

Monsieur SCHAEFFNER Gilbert, Conseiller municipal, doyen de séance, présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'année comptable 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

I) Section de fonctionnement :

Dépenses :	930 766.34 €
Recettes :	<u>1 082 646.73 €</u>
Résultat exercice :	151 880.39 €
Excédent 2020 :	<u>153 330.73 €</u>
Excédent de clôture 2021 :	305 211.12 €

II) Section d'investissement :

Dépenses :	328 961.02 €
Recettes :	<u>681 861.92 €</u>
Résultat exercice :	352 900.90 €
Déficit 2020 :	- <u>335 032.59 €</u>
Excédent de clôture 2021 :	17 868.31 €

M. SCHAEFFNER Gilbert, soumet au vote le compte administratif 2021, M. le Maire étant sorti de la salle des débats.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

19/2022 : Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 880,39
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	153 330,73
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	305 211,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 888,31
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	27 000,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	305 211,12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	100 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	205 211,12
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

20/2022 : Budget Primitif 2022

Monsieur le maire présente article par article aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif dont les opérations de l'exercice 2022 prévues font ressortir en :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 272 337,12 €
 - Recettes : 1 272 337,12 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 797 435,43 €
 - Recettes : 797 435,43 €
- Budget total :
 - Dépenses : 2 069 772,55 €
 - Recettes : 2 069 772,55 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

21/2022 : Taxes locales 2022

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et l'article L 1612-2
- Vu le Code Général des impôts
- Vu le budget primitif de l'exercice 2022,
- Vu l'état 1259 COM du 17 mars 2022, établi par la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Garonne portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2022 des taxes suivantes : taxe foncière

bâti et taxe foncière non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant le budget 2022, présente l'ensemble des taxes et décide de ne pas les augmenter pour 2022 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncier Bâti	1 784 000	43.17 %	770 153
Taxe Foncier non Bâti	33 500	78.30 %	26 230
TOTAL			796 383

La délibération est votée avec 13 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

22/2022 : Subventions 2022 aux associations.

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions 2022 des associations :

Intitulé	2022
ACCA BELBERAUD	300 €
ASS FOOT	350 €
COMITE DES FETES	3 800 €
CLUB RENCONTRE AMITIE	500 €
FNACA	80 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
FOYER RURAL	2 000 €
MUSIQUE DU LAURAGAIS	300 €
AVENIR BELBERAUTIN	1 500 €
LES PETITS BOUTS	400 €
PREVENTION GRELE	200 €
CCAS	550 €

TOTAUX : 10 060 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte d'octroyer les subventions 2022 décrites ci-dessus aux associations communales,
- Précise que les crédits sont prévus au chapitre 65 – Autres charges courantes, du budget primitif 2022.

La délibération est votée avec 17 voix pour et 1 abstention.

SUJETS HORS DELIBERATION :

Pas de question diverse.

Fin de séance à 21h30